



Raid Monts & Vallée de la Selle Dimanche 22 Mai 2022

REGLEMENT

L'organisation est heureuse de vous convier à cette première édition du **Raid « Monts & Vallée de la Selle »**, organisé par les 4 associations : Loeuilly Canoë Kayak, La Roue Cool, Raid in Somme & l'Union sportive des cheminots d'Amiens.

Durant ce raid vous aurez l'occasion de découvrir un milieu préservé, naturel et protégé au travers de différentes épreuves sportives de pleine nature.

Cette compétition est régie par le présent règlement, il est disponible sur le site www.loeuilly-canoekayak.com et sera affiché le jour de l'épreuve.

1/ INSCRIPTIONS :

1.1 En s'inscrivant à ce raid, chaque participant certifie avoir pris connaissance et acceptation du présent règlement. Il accepte que l'organisation puisse utiliser votre son image à des fins promotionnelles.

1.2 Chaque équipe est composée de 2 participants. L'âge minimum est de 12ans pour le 25km et 25ans pour le 50km.

1.3 Le nombre de participants est limité à 240 (soit 120 équipes).

1.4 Les inscriptions se font uniquement sur www.sport-up.fr . Aucune inscription ne peut se faire par mail.

1.5 Chaque participant de l'équipe devra fournir lors de l'inscription :

- un certificat médical de moins d'un an contenant la mention « apte à la pratique en compétition de la course à pied, du vtt et du canoë » ou plus généralement « apte à la pratique du sport en compétition ». Seule une des licences sportive FFA, FFT, FFCK ou FFC peut remplacer le certificat médical.
- une attestation sur l'honneur certifiant savoir nager 25m et s'immerger.
- une autorisation parentale pour les mineurs



1.6 L'inscription de l'équipe sera validée une fois l'ensemble des documents des 2 participants fournis.

1.7 Le nombre d'équipe étant limité, les inscriptions seront prises chronologiquement dans l'ordre de réception des dossiers complets.

1.8 L'inscription est effective dès lors que votre nom d'équipe figure sur la liste des inscrits, cette dernière sera présente sur www.sport-up.fr

1.9 Le coût de l'inscription au Raid Monts & Vallée de la Selle est de :

- 20€ par participant en s'inscrivant avant le 1 Mai 2022
- 25€ par participant à partir du 1 Mai 2022

(ce tarif inclus la location du matériel nautique)

En supplément un chèque de 75€ de caution par équipe sera demandé à la réception des dossards et vous sera restitué à la récupération des doigts électronique en fin de course.

2/ LES EPREUVES

2.1 Le raid se compose maximum de 11 sections don le prologue.

2.2 C'est un Raid au temps, toute balise non « Bipé » donnera une Pénalité de temps.

2.3 Les deux participants d'une même équipe devront être ensemble sur l'intégralité du raid (à portée de voix). Dans le cas contraire, l'équipe sera disqualifiée.

2.4 Toutes les équipes concourent ensemble avec des épreuves identiques et successives. Un classement par catégorie sera réalisé à l'issue de l'intégralité des épreuves.

2.5 Durant les épreuves les participants sont responsables du matériel qu'ils utilisent.

2.6 Déroulement des épreuves :

	8h Accueil
	9h Briefing à la base nautique
0- Départ 9h30 pour le 50km et 10h pour le 25km de la base nautique de Loeuilly avec un prologue	
1- VTT au Road Book (12km)	Pénalité de 7min par balise manquante
2- Course d'orientation (3km)	Dans le bois de Conty - Pénalité de 7min par balise manquante
3- Parcours VTT suivie et jalonnée (14km)	Pénalité de 7min par balise manquante
4- Course à Pied (3,5km)	Itinéraire balisé
5- Course d'orientation (4km)	Dans le centre équestre - Pénalité de 7 min par balise manquante
6 - Javelot Picard	Toucher 2 fois la cible/équipe
7 - Canoë sur rivière (3,5km)	



8 – Pistolet Lazer	Sous forme de Biathlon
9 – Relai Stand Up Paddle sur plan d'eau (300m/pers)	
<i>Barrière horaire au bout de 6h effective d'activité</i>	
10 – Run & Bike (8km)	La transmission du VTT doit se faire de main à la main.

2.6.1 L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute ou partie des épreuves, pour des conditions météorologiques, liées à la sécurité ou en cas de force majeure.

2.6.2 Le directeur de course se réserve le droit d'arrêter les concurrents à la barrière horaire spécifiée dans le tableau d'enchaînement des épreuves.

2.7 En cas d'abandon

- Pour des raisons de sécurité tout abandon devra être immédiatement signalé.
- Sauf accident ou impossibilité, les concurrents sont responsables du rapatriement de tout leur matériel jusqu'au point d'arrivée.
- Le concurrent restant n'est pas autorisé à poursuivre l'épreuve.

2.8 Les équipes doivent être en complète autonomie.

2.9 L'arrivée ne sera acquise qu'au passage de la ligne par l'équipe complète.

3/ CIRCUITS

3.1 L'ensemble des circuits des différentes épreuves seront présentés à travers le synoptique des épreuves et roadbook.

3.2 Le sens du circuit et l'ordre d'enchaînement de ces épreuves est imposé.

3.3 Des postes de contrôle seront répartis sur les circuits et des signaleurs seront présents sur certaines intersections. Les concurrents devront aborder ces zones en respectant les consignes des signaleurs.

3.4 Durant le raid, si les concurrents empruntent des portions de routes, ils doivent respecter les règles du code de la route.

4/ EQUIPEMENTS

4.1 Un doigt électronique et 4 lycras numérotés seront donnés / équipe, sous caution.

4.2 Liste des équipements obligatoire non fournis :



Par équipe	Par concurrent
<ul style="list-style-type: none"> - Un téléphone portable chargé avec numéro d'urgence enregistré à ajouter - Une pochette étanche - Une trousse de premiers secours - Une couverture de survie - Une boussole - Une montre - Un kit de réparation VTT - Un porte-carte VTT 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 VTT en bon état de fonctionnement - 1 casque - 1 paire de gants - 1 sifflet - Sac d'hydratation avec 1l d'eau - De la nourriture (barres, compotes,...) - En option : 1 veste de pluie et un pantalon de k-way dans le sac

Une tenue longue est très vivement conseillée, notamment contre les tiques et les poils des chenilles processionnaires.

4.2 VTT

4.2.1 Chaque participant doit venir avec son propre matériel : VTT + casque

4.2.2 Le port d'un casque VTT homologué, est obligatoire, jugulaire attachée, tout au long de l'épreuve.

4.2.3 Les VTT doivent être en bon état et doivent disposer d'un système de freinage efficace

4.2.4 Les vélos à assistance électrique sont interdits.

4.2.5 Les VTT pourront être examinés par un membre de l'organisation sur le parc à vélo ainsi que sur les circuits.

4.3 Canoë et Stand Up Paddle

4.3.1 L'ensemble du matériel de canoë sera fourni au départ de l'épreuve :

> 1 canoë biplace insubmersible, 2 gilets de sauvetage homologués, 2 pagaies doubles

4.3.2 L'ensemble du matériel de SUP sera fourni au départ de l'épreuve :

> 1 SUP, 2 gilets de sauvetage homologués, 1 pagaie simple

4.3.3 L'utilisation de toute autre embarcation que celle fournie par l'organisation est interdite.

4.3.4 Les gilets doivent impérativement être portés fermés, sur les participants.

4.4 Run & Bike

Le port d'un casque VTT homologué est obligatoire pour les 2 équipiers

5/ DIRECTION DE COURSE



5.1 Un directeur de course sera responsable de la course, lui et son équipe seront en charge :

- du chronométrage
- de l'établissement des classements
- de l'enregistrement des abandons
- d'apporter des pénalités de temps
- de disqualifier une équipe en cas de manquement au règlement

5.2 L'équipe d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de tout autre détérioration du matériel des participants, tant lors des déplacements que des dépôts y compris les parcs à vélos.

5.3 Tout concurrent dûment inscrit peut déposer réclamation, pendant la course et à l'arrivée. Il dispose d'un délai maximum de 15 minutes après le passage de la ligne arrivée.

5.4 Seuls les membres de la direction de course sont habilités à recevoir les réclamations.

5.5 Toute infraction au présent règlement, constatée sur le terrain ou établie après réclamation, entraînera la disqualification du concurrent et de l'équipe responsable.

5.6 Seuls les signaleurs sont habilités à constater une infraction.

5.7 Seul le directeur de course est habilité à prononcer une disqualification.

6/ CLASSEMENT

6.1 A l'issue du raid, un classement général sera réalisé pour les 2 distances. Ce dernier tiendra compte du chrono général et des éventuelles pénalités de temps.

6.2 Un classement par catégorie (Femmes / Hommes / Mixtes / Mixtes jeune* / Jeunes**) sera établi à partir du classement général. Pas de catégorie jeune sur le 50km.

*Mixtes jeune : un mineur avec un majeur

** Jeunes : deux mineurs

7/ SECURITE

7.1 Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité énoncées dans le présent règlement et lors du briefing d'avant course.

7.2 Dans le cas où l'état d'un membre d'une équipe nécessite l'intervention des secours, il ne devra jamais être laissé seul. Son équipier s'engage à ne jamais partir à la recherche des secours mais à demander de l'aide auprès d'autres participants.



7.3 Tout participant s'engage à porter assistance ou secours à tout équipier ou concurrent qui lui en fait la demande.

7.4 Tout participant qui refuse de porter assistance ou qui n'alerte pas les secours ou les signaleurs sera disqualifié et encourra des poursuites.

8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ESPRIT SPORTIF

8.1 Le Raid Monts & Vallée de la Selle se déroule dans un espace naturel. Les participants s'engagent à respecter la nature / le voisinage, à ne laisser aucune trace de leur passage. Les dégradations de toutes sortes, la destruction ou la modification des marquages et balisages existants, entraîne la disqualification de l'équipe.

8.2 Le parcours traversera des terrains communaux, des terrains privés, des forêts et bois domaniaux, des aires protégées. Les autorisations de passage sont accordées au Raid Monts & vallée de la Selle pour le seul jour de la manifestation. Les participants s'engagent à faire preuve d'esprit sportif, à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents, à se laisser doubler.

Pour tout renseignement : basenautique.loeuilly@orange.fr et 03.22.38.22.58

